



CODE D'ÉTHIQUE

Pour les bénévoles

Pour les membres du conseil d'administration

Pour les membres du personnel

DE L'AIDE AUX VILLAGEOIS

Introduction

L'Aide aux Villageois, de par son conseil d'administration, a voulu se doter d'un code d'éthique afin d'encadrer les interventions ainsi que les relations avec ses partenaires tant à l'interne qu'à l'externe. L'adoption d'un code d'éthique facilite la transparence dans la gestion de l'organisme. Il favorise également l'adhésion de toutes les personnes impliquées à des valeurs communes et au renforcement du sentiment d'appartenance.

Définitions

Dénomination sociale

Dans le texte qui suit, le nom « L'Aide aux Villageois du Village Olympique » désigne un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi sur les compagnies, LRQ, C.C.-38, partie III, constitué en 2002.

Interprétation

Confidentialité :

Consiste à ne pas dévoiler à quiconque des informations concernant les usagers, les bénévoles, les membres du Conseil d'administration et les membres du personnel en ce qui a trait à leur identité, leur état de santé, leurs problèmes, leurs conditions économiques.

Le présent code d'éthique respecte les exigences découlant du Code civil du Québec, de la Charte des droits et libertés et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes privés et toute autre information personnelle & confidentielle.

L'organisme se réserve le droit d'apporter des modifications au présent code, en tout temps, et d'en informer les personnes concernées.

Objectifs poursuivis par le code d'éthique

Notre code d'éthique vise à :

- Encadrer les activités des divers acteurs de l'organisme
- Indiquer les relations entre les bénévoles, le conseil d'administration, les usagers, les membres du personnel et les partenaires.
- Établir les relations et faire connaître les principales valeurs qui sont véhiculées dans l'organisme.
- Clarifier et faire respecter les droits et les devoirs des personnes en relation avec l'organisme.
- Faciliter le partage des valeurs communes.

Les valeurs à la base de l'organisme

Les principales valeurs auxquelles l'Aide aux Villageois adhère donnent un sens à la mission que ses membres lui ont donnée et sont basées sur l'aide et l'entraide. Nous adhérons aux valeurs du mouvement de l'action communautaire autonome et considérons toutefois que nos valeurs principales sont :

La transparence : établir des communications claires afin que toute orientation, décision ou procédure soit connue auprès de ses membres. Avoir de franches discussions sur les enjeux qui nous concernent. Qualité d'une organisation qui informe sur son fonctionnement, ses pratiques, ses intentions, ses objectifs et ses résultats

Le respect : sentiment de considération ressenti à l'égard d'une personne en raison de sa position sociale, de son mérite ou de la valeur humaine qu'on lui reconnaît. Accepter les réalités et les façons de faire de chacun malgré les différences d'opinions

La justice sociale :

Par l'action d'individus et d'organismes, elle s'engage par une volonté claire à lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination pouvant nuire à l'égalité

L'égalité : véhiculer une conception égalitaire des rapports sociaux en vertu de laquelle les relations entre les intervenants et les personnes en besoin d'aide sont axées sur un principe de collaboration et de coresponsabilité, visant la prise en charge des individus et des communautés

L'équité : principe qui est fondé sur le sentiment du juste et de l'injuste, au-delà des normes juridiques

Les responsabilités morales de l'organisme

- Rendre la mission de l'organisme public ;
- Favoriser la prise en charge de la communauté par ses membres ;
- Assurer une gestion transparente de l'organisme en accord avec la philosophie d'utilisation des fonds publics ;
- Informer de son offre de service et de son fonctionnement général ;
- Éviter toute discrimination ;
- S'assurer d'un mécanisme de traitement des plaintes ;
- S'assurer d'offrir des services de qualité et sécuritaires en fonction de la disponibilité des bénévoles ;
- S'assurer que la nature des services offerts est en conformité avec la mission de l'organisme.

Envers les bénévoles,

- Par son conseil d'administration et sa direction, s'engager à reconnaître et à appuyer le rôle indispensable des bénévoles qui permet à l'organisme d'atteindre ses buts et de remplir sa mission ;
- Adopter des politiques et des procédures pour définir et appuyer la participation des bénévoles à la vie de l'organisme ;
- Assurer un suivi régulier du travail de chacun ;
- S'assurer qu'un bénévole n'est pas en position d'autorité envers un autre bénévole ;
- S'assurer que le bénévole connaisse le membre du personnel auquel il relève.

Les responsabilités en tant que bénévole

Le premier niveau d'engagement pour L'Aide aux Villageois est celui de bénévole.

La personne bénévole doit :

- Adhérer à la mission et aux valeurs de l'organisme ainsi qu'à les promouvoir dans son implication bénévole ;
- Respecter les règlements généraux, les procédures, les politiques internes de l'organisme et le Code d'Éthique de l'organisme;
- Choisir son implication en fonction de ses goûts, de ses aptitudes, de ses intérêts et de ses disponibilités ;
- Être préoccupée par la qualité des services offerts ;
- **Adhérer au principe de confidentialité ;**
- Favoriser le sentiment d'appartenance à l'organisme ;

- Informer le membre du personnel affecté à son bénévolat qui avisera la direction, si un problème ou besoin qu'elle juge importants pour assurer le bien-être ou la sécurité des usagers ;
- Ne prendre aucune décision administrative concernant le statut, la situation, le type de services rendus à un membre,
- N'effectuer aucune sollicitation ou transaction de quelque nature que ce soit auprès des usagers ;
- Ne pas accepter des honoraires, des pourboires ou des gratifications de la part des usagers ;
- Respecter son engagement bénévole selon les horaires de l'organisme, sinon aviser la personne en autorité afin qu'elle puisse effectuer le remplacement ;
- Respecter la propriété et le bien d'autrui ;
- Éviter la discrimination sous toutes ses formes ;
- Respecter la culture, les valeurs, les croyances et la religion de chacun ;
- S'assurer d'avoir une tenue décente et de respecter les règles d'hygiène ;
- Se présenter dans un état en accord avec son statut, c'est-à-dire ne pas être sous l'effet de la drogue, de la médication, de l'alcool ;
- **Éviter de parler de sa vie privée et de ses problèmes personnels ;**
- Véhiculer une image positive de l'organisme.